

Notre Affaire à Tous

Association loi 1901

Siège social : La base, 31 rue Bichat, 75010 Paris / 40 cité des fleurs, 75017 Paris

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2022

Le 18 juin 2022

A 14 H 30

Les membres de l'association Notre Affaire à Tous se sont réunis à l'Ecole Du Breuil en Assemblée générale sur convocation faite par les membres du Conseil d'administration adressée par lettre transmise par courriel. L'Assemblée générale est présidée par Clotilde BATO, en sa qualité de Présidente.

Présidente de séance : Clotilde Bato

Secrétaire de séance : Noémie Garrigoux

Nombre d'adhérents à date du 15 juin 2022 : 312

Nombre de personnes présentes ou représentées : 109 dont 23 présentes

Quorum : 78

Le quorum est donc atteint

Assemblée Générale ordinaire

- Ouverture de l'Assemblée générale

Discours d'ouverture de séance par Clotilde BATO, présidente de Notre Affaire à Tous, et par Jérémie Suissa, Délégué Général de Notre Affaire A Tous.

- Explication des règles de vote par Abdoulaye Diarra,

Le vote des résolutions s'effectue sur Framapad, à la majorité simple des suffrages exprimés (présents ou représentés).

Notre Affaire à Tous était composée de 312 adhérents au moment de la convocation à l'Assemblée Générale de l'ensemble des adhérents. Le quorum est atteint lorsqu'un quart des adhérents sont présents ou représentés, soit 78 personnes pour atteindre le quorum. A cette Assemblée Générale, il y a 109 personnes présentes et représentées, le quorum est donc atteint.

Noémie Garrigoux est nommée secrétaire de Séance.

- Présentation du rapport moral 2021 par Clotilde BATO, présidente de l'association

Lecture par Clotilde BATO du rapport moral de l'association, également retranscrit dans le rapport d'activité de l'association pour l'année 2021.

- Présentation et vote du compte rendu de l'Assemblée générale 2021

Après avoir entendu la présentation du compte-rendu de l'assemblée générale 2021 par le délégué général, Jérémie Suissa, l'Assemblée générale adopte le compte-rendu de l'assemblée générale 2021.

109 votes exprimés,

Pour : 109 votes

Contre : 0

Abstention : 0

- Présentation de l'activités des groupes de travail 2021

Présentation des principales campagnes, par Justine RIPOLL

→ **Affaire du siècle** : Première audience pour l'affaire du siècle le 14 janvier 2021. Première décision historique pour le climat, rendue le 3 février 2021, en continuité avec la jurisprudence du Conseil d'Etat. Le Tribunal administratif reconnaît la responsabilité de l'Etat, l'illégalité de son inaction climatique, et reconnaît le préjudice écologique causé par cette inaction. Le 1er juillet 2021, le Conseil d'Etat reconnaît l'insuffisance de l'action de l'Etat pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris d'ici 2030, et donne une nouvelle deadline de 9 mois à l'Etat pour se mettre en conformité. Le 14 octobre 2021, le tribunal administratif ordonne à l'Etat de prendre « toute mesure utile » pour réparer, d'ici au 31 décembre 2022, le préjudice écologique causé.

Remerciements de l'ancienne équipe salariée et du CA pour tout le travail impliqué.

→ **Justice pour le vivant** : Volonté d'investir le sujet de la crise de la biodiversité au cours du débat. Action en justice emblématique pour NAAT, qui démontre sa volonté de s'étendre sur d'autres modes de recours. Remerciement du travail de Chloé GERBIER, qui a eu l'initiative de cette action : attaquer le processus de mise sur le marché et d'autorisation des pesticides, à l'origine de l'effondrement de la biodiversité.

→ **Total** : Présentation de la campagne Totalment. Première victoire juridique, permettant de trancher sur les conflits de compétence : le 11 février 2021, le tribunal judiciaire reconnaît sa compétence pour se prononcer sur les litiges sur le devoir de vigilance, avec une confirmation par la loi de cette compétence, suite à une mobilisation forte des ONG. Le 18 novembre, la Cour d'appel de Versailles confirme ainsi la compétence du juge judiciaire. Coalition d'ONG renforcée à l'encontre de Total dans le cadre de la campagne Totalment. Identification de la cible EACOP, et montée en puissance de la coalition prévue en 2022. Remerciement de l'ancienne équipe salariée pour tout le travail sur la campagne.

Présentation du groupe recours locaux, par Céline LE PHAT VINH

→ **Soutien au mouvement social des luttes locales** : Sortie du rapport sociologique “Les Davids s’organisent contre Goliath”, de Kevin Vacher en partenariat avec Terres de Luttes et ZEA.

Illustration de ce mouvement social avec la victoire du collectif T4 grâce à l’annonce du retrait de l’extension de l’aéroport Roissy-CDG. L’outil juridique a ici servi à crédibiliser l’énorme mobilisation citoyenne du collectif, mais n’a pas encore donné de résultat d’un point de vue juridique.

→ **Accompagnement et contentieux**. Accompagnement qu’au début ou tout du long pour certains contentieux, selon les cas. Objectifs :

- Protection d’espaces naturels, agricoles et forestiers. Exemple du collectif « Vive les forêts » (qui lutte contre l’implantation d’un centre de santé de luxe dans un site forestier exceptionnel en bordure du lac Lacanau)
- Lutte contre les décisions d’aménagement qui vont à l’encontre de la feuille de route climatique à suivre, et notamment les objectifs en termes d’artificialisation.

Exemple de l’association Alternatiba Rosny : Victoire en 2021, le juge donne 1 an au porteur de projet de revoir le projet au vu des impacts environnementaux trop importants (étude d’impact).

→ **Plaidoyer**. Permet de sensibiliser nos juristes mais aussi les élus, le grand public, etc. Sortie en 2021 du guide Quel plan local d’urbanisme pour demain (NB : mis à jour en 2022 avec les nouveautés de la loi Climat et résilience). Travail d’argumentaire sur la loi Climat et résilience sur les sujets d’artificialisation des sols notamment.

→ **Critique systémique**. Dénonciation du détricotage du droit de l’environnement par les politiques publiques. 2 recours :

Sites industriels « clé en main » (au nombre de 130) (défaite)

Décret du 8 avril (défaite).

→ **Nouveau filtrage des activités du groupe pour 2022** :

Lutte contre l’artificialisation des sols ;

Développement d’une expertise sur le contentieux climatique local ;

Poursuite de la lutte contre le détricotage du droit de l’environnement ;

Visibilisation de l’impact social des impacts de l’artificialisation des sols.

Remerciement des bénévoles du groupe Recours locaux.

Présentation du groupe inégalités climatiques et environnementales, par Héroïse PHILIPPE

→ **Projet de plaidoyer auprès des élus**.

→ **Revue IMPACTS**, outil de recherche pour creuser la thématique, avec un dernier numéro sur l'alimentation en 2021.

→ En décembre, travail avec des étudiantes de Nanterre, qui ont élaboré un **kit juridique sur les droits fondamentaux**.

→ Organisation de l'**exposition Paysages d'inégalités** au Ground Control, qui a permis de mettre en lumière 6 collectifs qui luttent contre les projets polluants, inutiles et imposés. Cela permettait de raconter les témoignages des individus impactés par de tels projets.

- Les femmes d'Hellemmes-Ronchin
- Sauvons les jardins d'Aubervilliers (devenu Les jardins à défendre)
- Bassines : non merci !
- Non au contournement d'Ussel
- Non à l'extension de Rosny 2
- Salsigne et l'après-mine

Présentation du groupe éducation et sensibilisation, par Marion DELAPORTE

→ **Boîte à outils pédagogique**. Sortie de la boîte à outil pédagogique, en complément de la boîte à outil théorique sur l'éducation à la justice climatique et environnementale. Document à destination des enseignants, contenant des outils de sensibilisation, ateliers et projets à mettre en œuvre avec leurs élèves, avec un accompagnement, ou non, de NAAT.

→ **Tribunal pénal pour l'environnement**, de Biot. Simulation d'un tribunal pénal pour l'environnement sur le sujet de la pollution de la Brague, avec une classe de 5e et une classe de 4e. La classe de 5e a travaillé sur les recherches scientifiques, et les 4e sur la simulation du procès. Une inspectrice de l'académie de Nice était présente et a beaucoup apprécié le projet – piste à explorer pour diffuser nos outils.

→ **Mise en situation d'inégalités climatiques et environnementales**, à Cholet. Mise en situation d'inégalité face à l'implantation d'une part d'un entrepôt Amazon, et d'autre part d'un poulailler industriel.

Très bon retour d'expérience de la part des responsables pédagogiques et des élèves.

Jérémie suggère de poursuivre la piste des académies afin de diffuser à plus grande échelle les outils pédagogiques. Si on accompagne un.e professeur.e une année, peut-être que l'année d'après iel peut mettre en œuvre le même projet en autonomie. Travailler avec les académies est à approfondir, travailler à diffuser plutôt qu'à exploiter nous.

Présentation du groupe sur les droits de la nature, par Marine YZQUIERDO

→ **Livre des droits de la nature**. Premier ouvrage regroupant autant d'affaires et de données sur les droits de la nature.

→ **Reconnaissance des droits du Fleuve Tavignanu**. Le collectif Tavignanu Vivu en Corse avait perdu leur procès devant le Conseil d'Etat pour faire annuler un projet d'enfouissement de déchets sur un méandre du fleuve Tavignanu Vivu, site par ailleurs géologiquement instable. Ils ont souhaité se tourner vers les droits de la nature pour obtenir gain de cause.

Première déclaration des droits d'une entité naturelle en France (29 juillet 2021). Recherche active d'outils juridiques pour la faire valoir juridiquement.

→ **Réflexion sur les liens entre droits de la nature et droit de l'urbanisme.**

Engagement par plusieurs élus de faire valoir les droits de la nature sur leurs territoires.

→ **Déclaration des droits du fleuve de la tet** en novembre 2021 avec le Collectif « En commun 66 ».

- **Vote du Rapport moral et d'activité 2021**

Après avoir entendu la présentation du rapport moral 2021 par la Présidente, l'Assemblée générale adopte le rapport moral. Après avoir entendu la présentation du rapport d'activité 2021 par l'équipe salariée et les bénévoles, l'Assemblée générale adopte le rapport d'activité.

79 votes exprimés,

Pour : 79 votes

Contre : 0

Abstention : 0

- **Présentation du Rapport moral financier 2021 par Martin BOBEL**

Bonne gestion du budget 2021. De l'argent a été mis de côté, même si moins que l'année précédente. 12 000€ ont été mis de côté, pour un budget de 221 000€ de charges. La trésorerie est à 76 000€, pas d'endettement.

La part des dons et des adhésions n'est pas négligeable. Il y a des dons réguliers mais pas défiscalisés, un travail est à venir là-dessus pour obtenir l'agrément permettant la défiscalisation.

A noter l'augmentation de l'équipe salariée, avec le départ de plusieurs salariées, et l'arrivée de Justine Ripoll.

Il y a une volonté d'automatiser l'adhésion, les relances par mail, etc., afin d'économiser le temps des bénévoles référent.e.s de groupes.

Saut de budget pour 2022 : 230 000€ à 420 000€, du fait de l'arrivée du financeur américain File, surtout sur les sujets « multinationales ».

Réflexion pour monter un kit de communication clé en main pour les financeurs. Il faudrait penser une communication pour pérenniser les fondations.

- **Vote du rapport financier 2021**

La situation financière de l'association est saine, un excédent de 2021 vient s'ajouter à la réserve de 2020. Le bureau propose d'affecter la réserve constituée par l'association en fonds propres.

109 votes exprimés,

Pour : 109 votes
Contre : 0
Abstention : 0

- **Vote du Quitus au CA actuel pour les résultats financiers**

Le quitus financier est sollicité par le trésorier après la présentation du rapport financier qui rend compte à l'assemblée générale de sa gestion.

109 votes exprimés,
Pour : 109 votes
Contre : 0
Abstention : 0

Clôture de l'Assemblée générale ordinaire :

Mot de la fin par la présidente Clotilde Bato.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et la secrétaire générale :

La Présidente Clotilde BATO

La secrétaire de séance Noémie Garrigoux